

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Henri MARTIN**

**Séance publique du 20 OCTOBRE 2023 à 08h30**

Date de convocation : 13 octobre 2023

<b>Délibération</b>
<b>N°C2023_190</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	
<b>Suffrages exprimés :</b>	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**SECRETAIRE DE SEANCE : BOUISSET Cyrielle**

**PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAURAN Jean-Paul ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; NAVARRO Anaïs ; NUNEZ Frédéric ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BESTUE Brigitte ; BORSNAK Philippe ; BOUTIE Catherine ; CHING Monique ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GIARDINA Vincenzo ; MAILLARD Sylvain ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PINET Marie-Christine ; PY Michel ; RENAULT Régine ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali**

**EXCUSES : BASTIE Yves ; BESSE Jean-Baptiste ; DARAUD Jean-François ; PAVAN Gaëlle**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAIRO Jacques ; PECH Olivier ; THIVENT Viviane**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : BESTUE Brigitte (à partir de l'élection du 9° vice-Président) ; BORSNAK Philippe (à partir de l'élection du 8° vice-Président) ; BOUTIE Catherine (à partir de l'élection du 11° vice-Président) ; CHING Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; FABRE Alain (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; FAGES Gilles (à partir de l'élection du 10° vice-Président) ; GIARDINA Vincenzo (à partir de la délibération C2023\_192) ; MAILLARD Sylvain (jusqu'à l'élection du 8° vice-Président et à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONIE Jean-Marie (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; PINET Marie-Christine (à partir de l'élection du 4° vice-Président) ; PY Michel Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; RENAULT Régine (à partir de la délibération C2023\_194) ; SAINTE-CLUQUE Nicolas (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; TIXIER Sandrine (jusqu'à l'élection du 9° vice-Président) ; VERGNES Magali (à partir de l'élection du 9° vice-Président)**

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Modification conseillère suppléante de la Commune de BIZANET**

Suite aux élections municipales de 2020, Madame Agnes HERNANDEZ a été élue conseillère municipale et conseillère suppléante de la Commune de BIZANET.

Suite à la démission de Madame Agnès HERNANDEZ de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement en tant que conseillère suppléante pour la commune de Bizanet :

« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Toutefois, lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire, ce siège est pourvu par le candidat supplémentaire mentionné au 1° du I de l'article L. 273-9. »

Ainsi, Madame Marie-Françoise GASC est désignée conseillère suppléante de la commune de BIZANET.

### **Le Conseil décide :**

- D'installer Madame Marie-Françoise GASC en tant que conseillère suppléante de la Commune de BIZANET.

**Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Bertrand MALQUIER,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ).*